

(Les dénominations de personnes se rapportent aussi bien aux hommes qu'aux femmes ainsi qu'à des groupes de personnes)

PostFinance SA
Back office Prestations TP
3002 Berne
Suisse

* indications facultatives

Numéro de partenaire* _____

Client **1**

Monsieur Madame

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA _____

Lieu _____

Pays _____

Date de naissance _____

autre client (pour relation partenaire) **2**

Monsieur Madame même adresse que le client **1**

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA _____



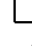
Lieu _____

Pays _____

Date de naissance _____

Le mandant désigne la personne ci-dessous comme mandataire non professionnel* sans pouvoir de substitution dans le cadre de la relation d'affaire suivante:

Numéro de contrat e-trading _____

<p>Mandataire</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame</p> <p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Nationalité <input type="checkbox"/> CH autre _____</p> <p>Date de naissance _____</p> <p>Relation précise avec le client _____</p>	<p> </p> <p></p> <p>Apposer la signature du mandataire dans le rectangle ci-dessus</p>
---	--

* Considérées comme mandataires non professionnels sont les personnes physiques qui, pour cette fonction de représentation, ne reçoivent ni rémunération ni aucune autre indemnité non pécuniaire de la part du mandant.

Personnes qui ne sont pas clientes de PostFinance

Veuillez noter qu'en tant que mandataire vous avez besoin de la prestation e-finance pour utiliser e-trading.

Les documents d'ouverture correspondants vous seront envoyés par courrier séparé.



Comme entre le mandant et PostFinance (PF), toutes les relations juridiques entre le mandataire et PF sont également soumises aux dispositions légales applicables, en particulier aux conditions générales de PostFinance, aux conditions de participation e-trading et aux conditions de participation e-finance ainsi qu'à la brochure de SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» dans leur version en vigueur.

Le mandataire peut exercer tous les droits qui reviennent au mandant, à l'exception de la substitution. Il peut notamment disposer au nom de celui-ci, en vue de les placer, des valeurs (titres, espèces, etc.) déposées auprès de PF sous le contrat e-trading indiqué ci-dessus, vendre, mettre en gage, convertir ou acquérir des titres et autres valeurs patrimoniales et ouvrir d'autres comptes. Le représentant est par ailleurs autorisé à signer les décomptes, les justificatifs, les décharges, les attestations de conformité, les cessions et les virements et à se faire remettre la correspondance, les relevés de compte et de dépôt ainsi que les états récapitulatifs; il est autorisé d'une façon générale à accomplir tous les actes qui lui paraissent nécessaires et utiles, dès lors qu'ils ne sont pas exclus par les dispositions légales applicables. La présente procuration n'autorise toutefois pas le mandataire à clôturer des comptes/dépôts existants. C'est au mandataire, et non à PostFinance, qu'il incombe d'informer immédiatement le mandant des actes accomplis. La signature ainsi que tous les autres actes ou déclarations du mandataire engagent l'auteur de la procuration. Ces droits sont expressément conférés au mandataire par le présent acte, dans la mesure où il ne les avait pas déjà, et ce jusqu'à révocation adressée par écrit à PostFinance ayant un effet juridique pour PostFinance. Il est expressément stipulé que lesdits droits peuvent être exercés à l'égard de PostFinance indépendamment de tout droit de propriété sur les valeurs patrimoniales.

Les parties conviennent expressément que les pouvoirs octroyés en vertu du présent acte ne s'éteignent ni par le décès, ni par la perte de l'exercice des droits civils, ni par la déclaration d'absence du mandant."

Toutes les relations juridiques entre le mandant et/ou le mandataire d'une part, et PostFinance d'autre part, sont soumises exclusivement au droit suisse. Le lieu d'exécution et le for judiciaire pour toutes les procédures sont à Berne.

Les soussignés certifient l'authenticité des signatures apposées et reconnaissent la validité de la procuration octroyée.

Les anciennes procurations doivent être traitées comme suit:

- toutes les anciennes procurations sont révoquées
- seule la procuration conférée à la personne suivante doit être supprimée

Nom, prénom, date de naissance _____

Le client certifie l'authenticité des signatures apposées plus haut et reconnaît la validité des procurations conférées.

Date _____ Signature du client 1 _____

Signature du client 2 _____

© PostFinance SA